PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

CABINET MILITAIRE

C H A N C E L L E R I E

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-:-Démocratie-:-Paix

/ /)ECRET N° 87/142 du 25/04/87,

portant élevation, nomination à Titre exceptionnel et nomination à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU ~~COMITE~~ CENTRAL DU ~~PARTI CONGOLAIS~~ DU ~~TRAVAIL~~
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Vu - la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République Populaire du Congo
Vu - la Loi 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu - le Décret 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attributions de la Dignité de Grand Croix ;
VU - le Décret 86/899 du 6 Août 1986, portant réorganisation de l'Ordre du Mérite Congolais ;
VU - le Décret 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attibutions des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
VU - le Décret 86/896 du 6 Août 1986, portant règlement de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er: Est élevé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER

- Colonel MABIALA (Alphonse), Armée Populaire Nationale.

Article 2 : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

AU GRADE DE COMMANDEUR

MM. BOUKOULOU (Benjamin), Ambassadeur de la République Populaire du Congo en Ethiopie.
- OTTO MBONGO (Pierre) Président Directeur Général du GPOM.

Article 3 : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais.

AU GRADE DE COMMANDEUR

MM. BLASIFERA (Serge)
- MARTIN Roger Henri Gaston , Avocat au Barreau de Brazzaville.
- MOUFOUMA-OKIA Marcel , Secrétaire Permanent à la C.S.C.
- IBATA Raymond , Directeur Général de l'A.R.C.
- TOUANGA Marcel , A. P. N.
- EBA Sylvain , Armée Populaire Nationale.

AU GRADE D'OFFICIER

MM. MASSA François , Festrasseic
- LOMBO Pierre , Administrateur des SAF.
- MPOUGALOKI Xavier , CSC
- TSETOU Jacques , Secrétaire Général de la Mairie, Pointe-Noire.
- BIMA-KIBANGOU (Pascal), Directeur de l'ONACI.

.../...

OFFICIER suite

MM. NGASSAKI (Jean Pierre), D. C. S. E.
- AKAMBOT Samuel , employé civil APN
- MOUANGA Lazare , Armée Populaire Nationale
- ENGAMBE (Jean-Louis) - " -

AU GRADE DE CHEVALIER

MM. BOUSSOUKOU-BOUMBA Damien , Ministre de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation.
- BEMBET Christian Gilbert, Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications.
- COMBO MATSIONA Bernard , Ministre de la Santé.
- IKOUEBE Basile , Conseiller à la Présidence de la République.
- OKOULA Edouard Roger , - " -
- BOUHOYI André , -"-
- MONGO Ephrem Paulin , - " -
- MOKOKO-WAONGOLO Emile , - " -
- MIEHAKANDA Joseph , - " -
- CZYBA Jean Claude , Professeur, Président de la Société d'Andrologie.
- SERVAIS Jacques, Administrateur Délégué de B.A.B.
- YOCKA Octave , C. S. C. Fesytralime.
- GOMA-GOUEMO Jean Raymond., CET 1er Mai - Brazzaville.
- DZOMO-KABALA Gilbert , Pointe-Noire.
- KANZA Joseph , Agent Air Afrique - Abidjan.
- TCHICAYA Jean Joseph , Agent de l'ATC
- OKEMBA Henri , Directeur de l'Aménagement du Territoire.
- KOUADZOUMOU, Chef de Division à la B.N.D.C.
- YOHAS Fernand Michel
- LEMOUELET Eric . Région de la Cuvette.
- IBATA Pascal , Armée Populaire Nationale
- FARGEOT Christian,, Centre Pilote d'Afforestation.
- OKEMBA Anicet , Ministère des Finances.
- LEKAKA Marcel , Agent de l'A. R. C.
- GALIBA Jacques , FESYTRASSAS.
- BALOSSA Dieudonné ,

Cdt NKEBI Nicolas , Armée Populaire Nationale.
Cne NDZANGOKOKO-OCKOBO , -"-
- AKOGINA Grégoire , -"-
- EDZOUALIKO Raymond , -"-
- GANDO Gaston , -"-
- TEMBE Pierre , -"-
- GATSE Paul , -"-
- BOUALA Victor , -"-
- SAMBA Léonard , -"-
- MOSSALA-LEMBO , -"-
- ENGOMA Samuel , -"-
- ILOKI Daniel , -"-

Lt. BALAKA Lambert , -"-
- MALONGA Prosper , -"-
- LOUAMBA Michel , -"-

S/L TSINA André , -"-
- AKOLI François , -"-

Cdt ONDZE Lucien , -"-
Mr. ONGOUYA Gaston FESYTRASSAS.

~~Article 6~~ : Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont applicables que pour la nomination à titre normal.

.../...

Article 4.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel ~~de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-~~

Fait à Brazzaville, le 25 AVRIL 1987

Par le Président du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, Président
de la République, Chef du Gouvernement
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX

Colonel Dénis SASSOU-NGUESSO.-

Vu pour l'exécution,

Le Chancelier des Ordres Nationaux

Colonel Victor TSIKA-KABALA.-